

Les entreprises paieront moins ? Restent les ménages...

Entretien

Yann Le Meur.
Professeur associé à la faculté de sciences économiques de Rennes et PDG de Ressources Consultants Finances.



Dès lors que l'État garantit aux collectivités le maintien de leurs ressources fiscales, les élus locaux ont-ils encore raison de s'inquiéter ?

Effectivement, les sommes ne diminueront pas en 2011 par rapport 2010, car une garantie de ressource existe, normalement de manière

pérenne. Mais les collectivités recevant une garantie subiront, dans le futur, un manque à gagner, car cette somme n'évoluera pas et subira l'érosion monétaire.

Surtout, il faut savoir que les collectivités verront se restreindre de manière radicale leur faculté d'augmenter la pression fiscale sur les entreprises. Quand on sait à quel point celle-ci a contribué au financement des services publics, on a de quoi s'inquiéter pour l'avenir.

Doit-on s'attendre à une augmentation forte des impôts pour les familles ?

Pas dans les Régions, car on leur enlève toute possibilité de le faire. Les départements devront mettre plus fortement à contribution les propriétaires de logements acquittant la taxe foncière, car la taxe d'habitation aura disparu et ils ne pourront plus augmenter

du tout le taux d'imposition de la nouvelle taxe professionnelle.

Confrontés à la montée en puissance des dépenses sociales qui s'imposent à eux, les élus départementaux vont réagir à deux niveaux. Ils vont resserrer leurs actions autour de leurs compétences obligatoires, en abandonnant petit à petit, et par eux-mêmes, leur compétence générale (sans besoin, pour cela, d'une loi) qui leur permet d'exercer des compétences facultatives.

Malgré tout, la croissance des dépenses sociales sera si forte qu'il leur faudra augmenter leurs impôts locaux. Comme ils ne pourront le faire ni sur leur taxe d'habitation (qu'ils auront perdue), ni sur la taxe professionnelle (le taux étant national et fixe), ils le feront sur la taxe foncière.

Et que vont faire les maires ?

Les communes ou communautés

gagnent du pouvoir fiscal sur les ménages en recevant la taxe d'habitation départementale. Elles conservent une part non négligeable de pouvoir fiscal sur la taxe professionnelle ancienne non supprimée (la cotisation foncière des entreprises). Mais il ne faut pas perdre de vue la chose suivante : en cas de besoin d'augmenter la pression fiscale, cette augmentation portera désormais plus sur les ménages que sur les entreprises.

Comment les élus peuvent-ils éviter cela ?

En n'augmentant pas la pression fiscale. Ce qui veut dire en limitant l'augmentation de ses charges. N'oubliez tout de même pas que c'est un des objectifs de la refonte fiscale imaginée par le gouvernement.

Recueilli par
Thierry RICHARD.